

# Les mesures de soutien pour la Belgique

### Conditions?

Impossibilité de garantir suffisamment de travail pour ses salariés qui ne sont pas sous certificat ou en télétravail ou impossibilité de poursuivre l'activité?



**Chômage temporaire  
pour cas de force majeur**

### Qui?

- Les ouvriers,
- Les employés,
- Les intérimaires,
- Les apprentis.

### Comment?

- Chaque salarié doit s'inscrire à une caisse de chômage. La caisse est généralement celle du syndic, si vous n'avez pas de syndic, s'enregistrer à la CAPAC, à l'aide des démarches en ligne
- Il faut ouvrir une période de chômage auprès de son secrétariat social ou directement sur le portail de la sécurité sociale
- Lors de l'encodage des prestations mensuelles sur le portail de la sécurité social, indiquer le code chômage de force majeur.

### Qui?

- Indépendants, conjoint-aidant, indépendant complémentaire
- HORECA OU commerce avec fermeture totale ou partielle OU Coiffeur recevant un client à la fois OU Professionnel de la santé avec interruption des activités non-urgentes durant au moins 7 jours OU Autres activités avec interruption d'au moins 7 jours



## Droit de passerelle

### Conditions?

- Résident en Belgique
- L'indépendant ne peut pas bénéficier pendant toute la durée de l'interruption d'un revenu de remplacement
- L'indépendant doit fournir la preuve que l'interruption est dû au coronavirus

### Quoi?


- Aide financière de 1.291,69€ sans charge de famille et 1.614,10€ avec charge de famille
- Maintien des droits sociaux

### Conditions?

- Absence de PLCI (en cas de PLCI, les cotisations doivent être payées pour le 31/12/20)

### Comment?

- Formulaire ou mail à introduire auprès de sa caisse d'assurances sociales



## Report d'échéance des cotisations sociales du 1er et 2ème trimestre

### Qui?

- Indépendants à titre principal

### Quoi?

- Report des cotisations au 31/03/2021 (1er trimestre) et au 30/06/2021 (2ème trimestre)

### Conditions?

- Diminution ou absence de rémunération sur 1er et 2ème trimestres 2020

### Comment?

- Formulaire à introduire auprès de sa caisse d'assurances sociales

Dispense des cotisations sociales des 1er et 2ème trimestres

### Qui?

- Indépendants ou conjoint-aidant

Réduction des cotisations sociales

- Réduction des cotisations sociales provisoires pour l'année 2020 si le revenu professionnel se situe en dessous de l'un des seuils légaux (contacter sa caisse pour plus de renseignements)


### Quoi?

- Plan de paiement
- Exonération des intérêts de retard
- Remise des amendes pour non paiement

(Précompte professionnel, TVA, impôt des personnes physiques et des sociétés, impôt des personnes morales)

### Qui?

- Peu importe le secteur d'activité
- Si difficultés financières suite à la propagation du coronavirus à démontrer



## Plan d'apurement de dettes du SPF Finances

### Conditions?

- Respect des conditions de dépôt des déclarations
- Les dettes ne doivent pas résulter de fraude

### Comment?

- Une demande par dette, formulée dès la réception d'un AER ou d'un avis de paiement
- Via un formulaire disponible sur le site du SPF Finance

## Qui?

5.000€ par entreprise totalement fermée ou à l'arrêt en conséquence des décisions adoptées

- la restauration (code NACE 56)
- L'hébergement (code NACE 55)
- Les activités des agences de voyages, voyageur, service de réservations et activités connexes (code NACE 79)
- Le commerce de détail (code NACE 47—hors 47.20, 47.62, 47.73)
- Les services personnels (code NACE 96—hors 96.021)



**Aide de la Région  
Wallonne**

## Comment?

- Demande électronique à soumettre via [indemnitecovid.wallonie.be](http://indemnitecovid.wallonie.be)